



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 22 Décembre 2015 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM.DASTUGUE. ZANON M. LARAN JP.ROYO F. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M.PEYROUZELLE M. CABANAC V.

PROCURATIONS: LACHAUD P. (LARAN JP.) KATZ M. (DURANCET J) CHAUVET G. (CABANAC V)

ABSENTS:

Secrétaire de séance : Madame Chantal ROTGÉ

RÉSULTATS ET CHOIX APPEL D OFFRES ASSURANCES COMMUNALES ET REGIES

Seule la Société SMACL, qui assurait déjà la Commune a soumissionné sur tous les lots à savoir :

Lot 1- Responsabilité civile et risques annexes : coût 2015 ⇒ 4 038 € coût 2016 ⇒ 5 412 €

Lot 2 - Protection juridique : coût 2015 ⇒ 1 114 € coût 2016 ⇒ 1 339 €

Lot 3 - Dommages aux biens et risques annexes : coût 2015 ⇒ 12 604 € coût 2016 ⇒ 17 109 €

Lot 4 - Flotte automobile et risques annexes : coût 2015 ⇒ 5 052 € coût 2016 ⇒ 5 122 €

Lot 5- Risques Statutaires : coût 2015 ⇒ 37 400 € coût 2016 ⇒ 25 160 €

Au total coût 2015 ⇒ 60 210 € coût 2016 ⇒ 54 143 €

Pour : 15

RÉSULTATS ET CHOIX APPEL D OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à l'appel d'offre, une seule entreprise a déposé une offre. Il s'agit de l'entreprise ELIOR, fournissant déjà les repas scolaires. Les tarifs sont les suivants :

Tarif Maternelle TTC 2,766 € + 0,308 de location local soit = 3,074 €

Tarif Primaire TTC 3,084 + 0,308 = 3,392 €

Tarif adultes TTC 3,534 + 0,308 = 3,842 €

Pour : 15

DEMANDE DE COFINANCEMENT A LA CAF TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS

La Mairie de Capvern va engager des travaux au Centre de Loisirs. La commune souhaite solliciter divers services, afin de financer ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

CAF 8 243 € HT soit 34.87 %, DETR 9 456.80 soit 40 %, FAR 1 214 € soit 5.13 %, COMMUNE 4 728 € soit 20 %.

Total HT 2 3642 euros.

Pour : 15

PLAN DE FINANCEMENT EQUIPEMENT STATION D EPURATION DES BAINS

Il convient d'équiper la station d'épuration des eaux usées de Capvern les Bains d'un dispositif d'auto surveillance en métrologie sur le by-pass du réservoir d'orage.

Cet équipement d'un montant de 6338.71 euros HT, comprend la fourniture et pose d'un déversoir d'orage en inox.

Le plan de financement est le suivant :

Agence de l'eau Adour Garonne 4 437.10 € soit 70 %

Commune 1 901.61 € soit 30 %

Pour : 15

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement, n'ayant pas été réévalués depuis longtemps la Commune souhaite les augmenter dans le respect des normes en vigueur.

Après consultation des services de la C.A.F, la nouvelle tarification à partir du 1^{er} Janvier 2016 sera au prorata du coefficient d'impôt, la suivante.

Pour Capvern :

Coefficient moins de 350 tarif journée 3.50 € repas 3.40 €

De 351 à 750 tarif journée 7.00 € repas 3.40 €

De 751 à 1000 tarif journée 11.00 € repas 3.40 €

Plus de 1000 tarif journée 14.00 € repas 3.40 €

Pour les élèves extérieurs :

Coefficient moins de 350 tarif journée 3.50 € repas 3.40 €

De 351 à 750 tarif journée 8.00 € repas 3.40 €

De 751 à 1000 tarif journée 12.00 € repas 3.40 €

Plus de 1000 tarif journée 15.00 € repas 3.40 €

Tarif demi-journée	Capvern	Extérieurs
Coefficient moins de 350 :	2.00 €	3.00 €
De 351 à 750 :	4.00 €	5.00 €
De 751 à 1000 :	6.00 €	7.00 €
Plus de 1000 :	8.00 €	9.00 €

Un surcoût pourra être appliqué suivant les sorties en fonction du prix des transports, des entrées spectacles et animations.

Pour : 15

PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Depuis les dernières élections départementales, Capvern est devenu chef-lieu de Canton Nestes, Aure-Louron.

Nous devons recenser 63 Communes avec le travail y affairant, pour les 2 tours.

Ainsi le Conseil Municipal accorde 6 heures à Mesdames Cécile Dupé, Myriam Dastugue et Amparo Sanchez

Pour : 15

DEMANDE DE LOCATION PARCELLE 2 PARTIE SECTION AL

Mr Brouca titulaire de cette location vient de se désister. Madame Naranjo Maria souhaite reprendre cette parcelle, l'ayant déjà utilisée avec Mr Brouca.

Le Conseil Municipal accepte de louer cette parcelle à Madame Naranjo

Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la société Orange en ce qui concerne le retrait des cabines téléphoniques.

Orange a finalement accepté de conserver les cabines situées devant la poste des Bains

La séance est levée à 22h.30

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.

